



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT INTERNATIONAL

N° 05 /AMII/ADC/2023 DU 27 / 04 /2023

**POUR LA RÉALISATION DE L'ETUDE D'APPUI
TECHNIQUE ET FINANCIER POUR LE PROJET DE
RÉNOVATION DE L'AÉROGARE PASSAGERS DE
L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA
(PROJET RAP-AID)**

AVRIL 2023

PAYS : CAMEROUN

PROJET DE RÉNOVATION DE L'AÉROGARE PASSAGERS DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA (PROJET RAP-AID)

Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt

La « société Aéroports Du Cameroun » (ADC S.A) souhaite solliciter un financement de l'Agence Française de Développement (l'AFD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre de l'étude d'appui complémentaire à l'étude de faisabilité du projet sus-cité.

Le budget envisagé pour cette étude est de l'ordre de 300 000 €. Cette information est donnée à titre indicatif et constitue un budget maximum à ne pas dépasser (budget plafond).

Les Services du Candidat auront pour objet :

- Une analyse des coûts d'exploitation-maintenance de l'aérogare (actuelle et renouvelée);
- Une étude énergétique de l'aérogare (actuelle et renouvelée) ;
- Une étude prospective de fonctionnement de la nouvelle aérogare déclinée sur plusieurs aspects :
 - une étude de suivi des procédures aéroportuaires et évolution réglementaire
 - une étude de développement des espaces commerciaux
- Une étude d'insertion de l'aérogare dans l'aéroport et dans la ville, comprenant :
 - une étude de mobilité et d'accessibilité
 - un diagnostic prospectif de l'activité fret aérien (bilan fonctionnel et perspectives)
- Une analyse et une révision du modèle financier de la « Société Aéroports du Cameroun » (ADC SA).

La « société Aéroports Du Cameroun » (ADC S.A) invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt s'adresse aux consultants installés en république du Cameroun ou à l'étranger. ✓

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres, ou
- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

- De l'ampleur des marchés ;
- De la nature des Services d'études et de modélisation demandés ;
- De l'expertise technique dans les domaines des coûts d'exploitation, maintenance et renouvellement des bâtiments aéroportuaires, notamment sur le plan énergétique ;
- Du savoir-faire dans les domaines du fret aérien et de la mobilité aéroportuaire
- Du contexte géographique, au Cameroun ou dans la région, en français.

La « société Aéroports Du Cameroun » (ADC S.A) examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des critères suivants :

A- Pour les candidats dont le siège social se trouvent au Cameroun :

- a) Une déclaration de manifestation d'intérêt faisant apparaître : la raison sociale du cabinet, l'adresse du siège social et les pouvoirs délégués au signataire le cas échéant ;
- b) Un certificat de non-faillite ;
- c) Une attestation de non redevance ; ✓

- d) Un registre de commerce ;
- e) La carte de contribuable ou l'attestation d'immatriculation ;
- f) Une attestation de domiciliation bancaire ;
- g) Un certificat de non-exclusion des marchés publics ;
- h) La Certification ISO 9001 en cours de validité ;
- i) Les Références en prestations récentes et similaires ;
- j) La Qualité du personnel ;
- k) Les Moyens matériels.

En cas de groupement, chaque membre du Groupement doit présenter un dossier administratif complet ; les pièces a), f) et h) étant uniquement présentées par le mandataire du groupement le cas échéant.

B- Pour les candidats dont le siège social se trouvent à l'étranger :

- a) Une déclaration de manifestation d'intérêt faisant apparaître : la raison sociale du cabinet, l'adresse du siège social et les pouvoirs délégués au signataire le cas échéant ;
- b) Un certificat de non-faillite ;
- c) L'extrait K-bis ;
- d) L'attestation de régularité fiscale ;
- e) Une attestation de domiciliation bancaire de la structure, délivrée par une banque de premier ordre à l'étranger ;
- f) Contrat de sous-traitance avec un consultant local (BET) pour le consultant à l'international qui n'est pas en groupement avec un BET local ;
- g) La Certification ISO 9001 en cours de validité ;
- h) Les Références en prestations récentes et similaires ;
- i) La Qualité du personnel ;
- j) Les Moyens matériels.

En cas de groupement, chaque membre du Groupement doit présenter un dossier administratif complet ; les pièces a), e) et g) étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.

Nota Benne :

- (1) En cas de groupement, Le consultant devra produire une convention de groupement qui désignera formellement le mandataire ; 

- (2) L'absence ou la non- validité de l'une des pièces ci-dessus citées entraînera l'élimination du candidat ;
- (3) Les groupements entre les consultants locaux et étrangers sont encouragés. Dans ce cas de figure, le Mandataire produira la Certification ISO 9001 en cours de validité.

En cas de Groupement, son mandataire ainsi que tout membre ayant son siège en dehors du pays du Client devront remplir chacun de ces critères.

Une candidature ne répondant pas à l'une quelconque de ces exigences sera écartée.

ADC S.A dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Chaque manifestation d'intérêt rédigée en français ou en anglais **en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies** marquées comme tels, plus la version électronique, devra parvenir au Département de la Gestion Administrative des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A, **porte 0104**, sise à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, au plus tard le 17 / 05 / 2023 à **12 heures**, et devra porter la mention :

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT INTERNATIONAL

N° 05 / AMII / ADC / 2023 DU 27 / 04 2023

**POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE D'APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER
POUR LE PROJET DE RÉNOVATION DE L'AÉROGARE PASSAGERS DE
L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA (PROJET RAP-AID)**

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Les candidats pourront obtenir des informations complémentaires à la Direction Générale de la société Aéroports Du Cameroun S.A, sise à l'Aéroport International de Yaoundé Nsimalen, dans les bureaux du Chef de Projet répondant à l'adresse électronique suivante : emmanuel.sime@adcsa.aero avec copie mail à l'adresse ci-après : dg.sec@adcsa.aero. Numéros de téléphone : (+237) 222 23 45 21/ (+237) 222 23 36 02, Numéro de télécopie : (+237) 222 23 45 20.

Ampliations

- Conseil d'Administration ADC S.A ;
- MINMAP ;
- ARMP ;
- CT3 (pour information) ;
- DX.DLA (pour affichage) ;
- DG.M (pour archivage) ;
- Service du Courrier (pour affichage) ;
- Site internet ADC SA (www.adcsa.aero).

Yaoundé, le **25 AVR 2023**
LE DIRECTEUR GENERAL


COUNTRY: CAMEROON

RENOVATION PROJECT OF THE PASSENGER TERMINAL OF THE DOUALA INTERNATIONAL AIRPORT

(RAP-AID PROJECT)

Call for Expression of Interest

The Cameroon Airport Plc (ADC S.A) wishes to request funding from the French Development Agency (AFD") and intends to use part of the amount thereof to make payments to the title of the quality control of the works subject of the aforementioned project.

The recommended budget for this service is approximately €300 000. This is given for information only and constitutes a maximum budget, not to be exceeded (budget limit).

The main services of the Applicant are as follows:

- An analysis of the operations and maintenance costs of the terminal (current and renovated);
- An energy study of the terminal (current and renovated);
- A prospective study of the operations of the new terminal broken down into several aspects :
 - a follow-up study on airport procedures and regulatory changes
 - a commercial space development study
- A study to integrate the terminal into the airport and into the city, including:
 - a mobility and accessibility study
 - a prospective analysis of the freight activity (functional assessment and forecasts)
- An analysis and review of the financial model of the "Cameroon Airports Company" (ADC SA).

The Cameroon Airports Plc (ADC S.A) invites Candidates to express their interest in providing the Services described above.

This Call for Expression of Interest is aimed at consultants based in the Republic of Cameroon or abroad.

The eligibility criteria for AFD financing are specified in Article 1.3 of the "Guidelines for the Award of Contracts Financed by AFD in Foreign States", available online on the AFD website: <http://www.afd.fr>.

Candidates shall submit only one application in their own name or in a Consortium. If a Candidate (including a member of a Consortium) submits or participates in several applications, these will be eliminated. However, the same Subcontractor may participate in several applications.

If the Applicant is constituted as a Consortium, the Expression of Interest must include:

- a copy of the Grouping agreement entered into by all its members,

Or

- a letter of intent to form a Consortium, signed by all its members and accompanied by a copy of the proposed Consortium agreement.

In the absence of this document, the other members will be considered Subcontractors.

The references and qualifications of Subcontractors shall not be taken into account in the evaluation of applications.

Interested Candidates shall provide information demonstrating that they are qualified and experienced to perform these Services. As such, they will justify that they have references for recent and similar services.

The similarity of references will be analysed according to the: De l'ampleur des marchés ;

- The nature of the study and modeling Services requested;
- Technical expertise in the areas of operating costs, maintenance and renewal of airport buildings, particularly in terms of energy;
- Know-how in the fields of air freight and airport mobility
- Geographical context, in Cameroon or in the region, in French.

The Cameroon Airports Plc (ADC S.A) shall also examine the relevance of the Expressions of Interest with regard to the following criteria:

A- For applicants whose head office is located in Cameroon:

- a) A declaration of expression of interest showing: the company name, the address of the head office and the powers delegated to the signatory, if applicable;
- b) A certificate of non-bankruptcy;
- c) A certificate of non-royalty;
- d) A commercial register ;
- e) Taxpayer card or registration certificate; 

- f) A bank domiciliation certificate;
- g) A certificate of non-exclusion from public contracts;
- h) Valid ISO 9001 certification or equivalent;
- i) References in recent and similar services;
- j) The Quality of the staff;
- k) Material resources.

In the event of a consortium, each member of the consortium shall present a complete administrative file; documents a), f) and h) shall be presented only by the representative of the consortium, if applicable.

B- For candidates whose head office is located abroad:

- a) A declaration of expression of interest showing: the company name of the firm, the address of the head office and the powers delegated to the signatory, if applicable;
- b) A certificate of non-bankruptcy;
- c) The K-bis extract;
- d) The tax regularity certificate;
- e) A bank domiciliation certificate of the structure, issued by a first-class bank abroad;
- f) Subcontracting contract with a local consultant (BET) for the international consultant who is not in a consortium with a local BET;
- g) Valid ISO 9001 certification or equivalent;
- h) References in recent and similar services;
- i) The Quality of the staff;
- j) Material resources.

In the case of a consortium, each member of the consortium shall submit a complete administrative file; documents a), e) and g) shall be presented solely by the representative of the consortium.

Nota Benne :

- (1) In the event of a consortium, the consultant shall produce a consortium agreement which will formally designate the agent;
- (2) The absence or non-validity of one of the documents mentioned above shall result in the elimination of the candidate;
- (3) Groupings between local and foreign consultants are encouraged. In this case, the Agent shall produce the valid ISO 9001 Certification or equivalent.

In the event of a Grouping, the agent as well as any member having its registered office outside the Customer's country must meet each of these criteria.

An application that does not meet any of these requirements will be rejected.

ADC S.A. shall shortlist, maximum of **six (6) Candidates**, pre-selected on the basis of the applications received, to whom it will send the Request for Proposals for the performance of the required Services.

Each expression of interest shall be written in French or in English (one volume) in **seven (07) copies** including **one (01) original and six (06) copies** marked as such, plus the electronic version, must reach the Administrative Contracts Management Department of the Cameroon Airports Plc, **door 0104**, located at Yaounde-Nsimalen International Airport, no later than 17 / 05 / 2023 at **12 p.m.**; and must be marked:

CALL FOR INTERNATIONAL EXPRESSION OF INTEREST

N° 05 / AMII / ADC / 2023 of 27 / 04 2023

**FOR THE EXECUTION OF THE TECHNICAL AND FINANCIAL AID
STUDY ON THE RENOVATION PROJECT OF THE PASSENGER
TERMINAL OF THE DOUALA INTERNATIONAL AIRPORT (RAP-AID
PROJECT)**

"To be opened only during the counting session".

Candidates may obtain further information from the Directorate General of the Cameroon Airports Plc, located at the Yaounde Nsimalen International Airport, in the offices of the Project Manager at the following email address: emmanuel.sime@adcsa.aero with an email copy to the following address: dg.sec@adcsa.aero. Phone numbers: (+237) 222 23 45 21/ (+237) 222 23 36 02, Fax number : (+237) 222 23 45 20.

25 AVR 2023



Yaounde, the

THE GENERAL MANAGER

Thomas Owona Assouma

Ampliations

- Board of Directors ADC SA;
- MINMAP ;
- ARMP ;
- CT3 (for information) ;
- DX.DLA display) ;
- DG.M (archiving) ;
- Mail Service (display) ;
- ADC SA Website (www.adcsa.aero).

Annexe à la Manifestation d'Intérêt
(A fournir signée avec la candidature, sans modification du texte)

**Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité
environnementale et sociale**

Intitulé de l'offre ou de la proposition _____ (le "Marché")

A : _____ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

- c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
 - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1 Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou

pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

- 6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
- 6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
- 6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
- 6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.
7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de¹ : _____

Signature : _____

En date du : _____

¹ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat.

- 2.3 Appear on the lists of financial sanctions adopted by the United Nations, the European Union and/or France, in particular with regard to the fight against the financing of terrorism and against attacks on international peace and security;
 - 2.4 Having been the subject of a termination pronounced to our exclusive fault during the last five years due to a serious or persistent breach of our contractual obligations during the performance of a previous contract, provided that this sanction has not been the subject of a dispute on our part in progress or have given rise to a court decision invalidating the termination at our sole fault;
 - 2.5 Not having fulfilled our obligations relating to the payment of our taxes according to the legal provisions of the country where we are established or those of the country of the Project Owner;
 - 2.6 Be subject to a decision of exclusion pronounced by the World Bank and appear as such on the list published at the electronic address <http://www.worldbank.org/debarr> (in the event of such exclusion decision, we may attach to this Declaration of Integrity additional information that shall permit us to assume that this exclusion decision is not relevant in the context of the Contract);
 - 2.7 Have produced fraudulent documents or been guilty of false statement(s) in providing the information required by the Client as part of this contract award process.
3. We certify that we are not, and that none of the members of our consortium or our suppliers, contractors, consultants and subcontractors, are in any of the following conflict of interest situations:
 - 3.1 Shareholder controlling the Project Owner or subsidiary controlled by the Project Owner, unless the resulting conflict has been brought to the attention of AFD and resolved to its satisfaction.
 - 3.2 Have a business or family relationship with a member of the Project Owner, involved in the procurement process or the supervision of the resulting Contract, unless the resulting conflict has been brought to the attention of the AFD and resolved to its satisfaction;
 - 3.3 Control or be controlled by another bidder or consultant, be under the control of the same company as another bidder or consultant, receive from another bidder or consultant or award to another bidder or consultant directly or indirectly subsidies, have the same legal representative as another tenderer or consultant, maintain direct or indirect contact with another tenderer or consultant allowing us to have and give access to the information contained in our respective tenders or proposals, to influence them, or to influence the decisions of the Client;
 - 3.4 Hired for a mission of intellectual services which, by its nature, may prove to be incompatible with our missions on behalf of the Project Owner; 

without limitation, restricting access to the Contract or the free exercise of competition by other firms.

6.6 We, or one of the members of our grouping, or one of the subcontractors will not acquire or supply equipment and will not operate in sectors under embargo by the United Nations, the European Union, or France.

6.7 We undertake to respect and to ensure that all our subcontractors respect the environmental and social standards recognized by the international community, amongst which are the fundamental conventions of the International Labour Organisation (ILO) and the international conventions for the protection of the environment, following the laws and regulations applicable in the country where the Contract is carried out. In addition, we undertake to implement environmental and social risk mitigation measures where indicated in the environmental and social management plan provided by the Project Owner.

7. We, the members of our consortium, our suppliers, contractors, consultants and subcontractors, authorize AFD to examine the documents and accounting records relating to the award and performance of the Contract and to submit them for verification to auditors appointed by AFD.

Name: _____ As : _____

Duly authorized to sign for and on behalf of² : _____

Signature : _____

As from : _____

² En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat.